

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 8 novembre 2022**

DEL-2022-46

Le mardi huit novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt-deux, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, M. José CUETO, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

SECRETARE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Objet : Versement d'un don à l'association Qualité du Soin (A.Q.S) de Seine et Marne.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'organisation de la marche 'Quiers en Rose » contre le cancer qui a eu lieu le dimanche 9 octobre 2022, il convient de délibérer pour que la somme des dons reçus d'un montant de 779,41 € soit versée à l'association Qualité du Soin de Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le versement de la somme de 779,41 € à l'association Qualité du Soin de Seine et Marne.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs au versement de ce don.

Fait à QUIERS, le 8 novembre 2022

Pour extrait conforme



Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE